

Règlement Jeu concours – Trail d’Ecouves 2024

22^{ème} édition organisée les 8 et 9 juin 2024

1. Informations liées à l’organisateur

Ce jeu concours est organisé par le Comité d’Organisation du Trail d’Ecouves et du Pays d’Alençon, présidé par Clément HERMENIER et Gérard BANSARD, en qualité de Co-Présidents. L’organisation est enregistrée à l’INSEE au 30/10/2023 sous le siret n° 92434324700012 et numéro RNA : W611006308

L’association loi 1901 a pour siège : La Maison Départementale des Sports, 61 bis Avenue de Basingstoke 61000 Alençon.

L’association est composée de 12 membres élus en assemblée générale en date du 2 novembre 2023.

L’association est joignable par mail : fsgtorne@gmail.com

2. Objet du jeu concours

Ce jeu concours interactif et diffusé exclusivement sur le réseau social Facebook du Trail d’Ecouves a pour objectif d’offrir 8 dossards pour la 22^{ème} édition du Trail d’Ecouves et du Pays d’Alençon qui aura lieu le 9 juin 2024.

Ce jeu concours a pour intitulé « **Jeu Concours Trail d’Ecouves 2024** »

3. Règles du Jeu et dates du concours

Du **1^{er} mai au 18 mai 2024**, 4 questions seront posées sur notre réseau social Facebook à destination de nos abonnés. Ces questions, posées autour de l’histoire de notre organisation, permettront de faire gagner 2 dossards à chaque question.

Les abonnés devront répondre en commentaire de chaque post. Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses.

Pour chaque question posée, un délai de 48h sera donné aux abonnés pour répondre.

En cas de sélection, le gagnant sera informé en commentaire par message privé. Seul un message de notre compte sera véridique. En cas de doute, pensez à vérifier l’authenticité du compte expéditeur du message.

La réponse sera donnée à 18h chaque soir de tirage au sort.

La récompense sera transmise par message privé comportant un Code Cadeau à utiliser sur notre site internet <https://trail-ecouves.fr/>

4. Engagement financier

Ce jeu concours ne nécessite aucun engagement financier de la part de l'abonné. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de liker, partager le post pour participer au jeu concours.

5. Traitement des données personnelles

Le Trail d'Ecouves n'enregistre aucune données personnelles des abonnés ou utilisateurs participants.

6. Mode de tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué par l'organisation via un logiciel open source de générateur aléatoire de chiffre.

Chaque abonné sera considéré comme un chiffre et en fonction du chiffre tiré, nous désignerons le gagnant. La liste des participants et les chiffres assignés seront accessibles uniquement sur demande et seront archivés pour une période de 1 an puis supprimés.